



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **23 février 2021 à 15h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Finances**
5. **Administration générale**
 - 5.1 Amendement à la résolution numéro 21-0208-044 (demande d'achat d'une partie du lot 5 812 053)
 - 5.2 Amendement à la résolution numéro 20-0908-383 (octroi de contrat dans le cadre de la Place St-Donat)
 - 5.3 Adoption du projet de Règlement omnibus numéro 21-1087 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 et le Règlement de dérogation mineure numéro 15-932.
6. **Urbanisme et Environnement**
 - 6.1 Adoption du projet de règlement 21-1086 modifiant le Règlement 19-1042 concernant des travaux de réaménagement de l'écocentre
7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**
8. **Travaux publics et Parcs**
9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Embauche des préposés à la sécurité municipale
 - 9.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et d'assistance automatique pour la protection contre l'incendie
10. **Divers**
11. **Période d'information**
12. **Période de questions**
13. **Fermeture de la séance**

1. **Ouverture de la séance**

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

21-0223-077 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

5. **Administration générale**

5.1 **Amendement à la résolution numéro 21-0208-044 (demande d'achat d'une partie du lot 5 812 053)**

21-0223-078 Attendu la résolution numéro 21-0208-044 relative à la demande d'achat d'une partie du lot 5 812 053;

Attendu que le tarif de la superficie indiqué au mètre carré aurait dû être calculé au pied carré ;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint - développement durable en date du 19 février 2021;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'amendement de la résolution 21-0208-044 pour que celle-ci soit écrite ainsi :



- de vendre à M. Kevin Richer et à Mme Geneviève Lecompte une partie du lot 5 812 053, cadastre du Québec (matricule 4728-76-1798), au coin des chemins Régimbald et Coutu sans aucune garantie et aux risques et périls des acheteurs, d'une superficie d'environ 426,1 mètres carrés au prix de 0,50 \$ le pied carré afin qu'ils puissent l'annexer à leur propriété (lots 5 811 174 – matricule 4728-15-0768 et 5 811 182 – matricule 4728-15-2758) et y aménager une entrée charretière sécuritaire pour leur propriété du 716, chemin Régimbald;
- de vendre à Mme Nancy Pellerin une partie du lot 5 812 053, cadastre du Québec (matricule 4728-76-1798), situé au chemin Coutu, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteuse, d'une superficie d'environ 253,8 mètres carrés au prix de 0,50 \$ le pied carré afin qu'elle puisse l'annexer à sa propriété du 7, chemin Coutu (lot 5 811 175 – matricule 4728-15-5664) et régulariser la situation actuelle de son entrée;

5.2 Amendement à la résolution numéro 20-0908-383 (octroi de contrat dans le cadre de la Place St-Donat)

21-0223-079 Attendu la résolution numéro 20-0908-383 concernant l'octroi de contrat dans le cadre de la Place St-Donat;

Attendu la nécessité de libérer les affectations de surplus accumulé affecté et au fonds de parcs et terrain de jeux suivant l'approbation du Règlement d'emprunt 20-1074 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 février 2021;

Attendu la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier en date du 19 février 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'amendement de la résolution numéro 20-0908-383 en y remplaçant le dernier paragraphe de la résolution pour le suivant :

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 20-1069 modifiant le règlement d'emprunt 15-914 pour la construction de la Place St-Donat – Phase 1*.

5.3 Adoption du projet de Règlement omnibus numéro 21-1087 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15 924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15 925, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15 927, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15 928 et le Règlement de dérogation mineure numéro 15-932.

21-0223-080 Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement omnibus numéro 21-1087 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15 925, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 et le Règlement de dérogation mineure numéro 15-932*, soit et est adopté comme déposé.





6. Urbanisme et Environnement

6.1 Adoption du projet de règlement 21-1086 modifiant le Règlement 19-1042 concernant des travaux de réaménagement de l'écocentre

- 21-0223-081** Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement 21-1086 modifiant le Règlement 19-1042 concernant des travaux de réaménagement de l'écocentre* soit et est adopté comme déposé.





9. Sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Embauche des préposés à la sécurité municipale

21-0223-082 Attendu que la Municipalité souhaite accroître la sécurité municipale sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que la Municipalité doit appliquer certains règlements municipaux, notamment celui relatifs aux nuisances;

Attendu que pour ce faire, la Municipalité doit procéder à l'embauche de préposés à la sécurité municipale;

Attendu que ces employés seront sous la supervision du directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile, responsable de la sécurité municipale et de la patrouille nautique;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 19 janvier 2021;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'embaucher messieurs Joseph-Emmanuel Kenneth et Kevin Forget à titre de préposés à la sécurité municipale à statut temporaire, pour une période s'échelonnant du 23 février au 31 décembre 2021, aux conditions établies par la Municipalité;
- de nommer les préposés à la sécurité municipale à titre d'officiers municipaux afin d'appliquer ainsi qu'autoriser à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Saint-Donat pour les infractions aux règlements suivants :

- Règlement 18-1004 concernant les nuisances
- Règlement R-208 concernant les nuisances (Notre-Dame-de-la-Merci)
- Règlement 12-843 concernant l'utilisation de l'eau potable
- Règlement 13-862 relatif au stationnement applicable par la Sûreté du Québec
- Règlement 15-895 régissant l'utilisation des services de l'écocentre
- Règlement 15-896 régissant la collecte porte-à-porte des matières résiduelles
- Règlement 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes
- Règlement R-181 relatif au contrôle des espèces exotiques envahissantes au lac Ouareau (Notre-Dame-de-la-Merci)
- Règlement 95-461 concernant les parcs publics
- Règlement 04-681 sur le colportage
- Règlement 15-922 concernant les animaux
- Règlement 07-750 concernant l'utilisation de pesticides et d'engrais
- Règlement 11-817 pour établir la création, l'organisation et la gestion d'un
- Service de sécurité incendie
- Règlement 18-1005 concernant les systèmes de stockage de produits pétroliers.

9.2 Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et d'assistance automatique pour la protection contre l'incendie

21-0223-083 Attendu les actions inscrites au plan de mise en œuvre du
Séance extraordinaire du 23 février 2021 à 15h30



Schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Matawinie ;

Attendu un besoin d'assistance lors d'intervention contre les incendies sur les territoires de Saint-Donat et de Notre-Dame-de-la-Merci;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de renouveler l'entente relative au plan d'aide mutuelle et d'assistance automatique autorisé par la résolution numéro 17-01-070 venant à échéance en janvier 2020;

Attendu la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et sécurité civile à cet effet, en date du 19 février 2021;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à renouveler pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle et d'assistance automatique pour la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci;
- que les différents protocoles d'intervention soient mis en place afin d'assurer une couverture optimale en intervention incendie sur chacun des territoires concernés par cette entente.

13. Fermeture de la séance

21-0223-084 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 15h45.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier